



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Septembre 2013

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
 - Monsieur l'Adjoint : Jean-Jacques JABLKOWSKI,
- Les Conseillers Municipaux : - M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, - M^{me} Annie HEYWANG M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Martine NUSS, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M. l'adjoint Albert ALLMENDINGER qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Christian DOCK
- M. Philippe PELEGRI

1 – Procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juillet 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision du Maire 2013 (N°8)

• N°8 du 14/08/2013

DÉ NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 2 - (506/1.000èmes) parcelle 279/175 – 1a, Rue du Mont Sainte Odile

3 – Aménagement Chemin du Wolfshaus et partie haute de la rue des Châteaux : Attribution du marché

- **Lot N°1 : Travaux de voirie**
- **Lot n°2 : Travaux d'éclairage public et réseau tél éphonique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 2 reprises dans le cadre du marché à procédure adaptée concernant l'aménagement du Chemin du Wolfshaus et de la partie haute de la Rue des Châteaux réparti en deux lots : le lot N° 1 " travaux de voirie " avec une partie de base et une partie optionnelle pour le tronçon hors habitation et le lot N° 2 " travaux d'éclairage public et réseau téléphonique"

- le 2 septembre 2013 pour l'ouverture des plis
- le 9 septembre 2013 pour avis pour l'attribution définitive des marchés après analyse et vérification des offres par le Cabinet TOPOS (maître d'œuvre)

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable aux entreprises pour l'attribution du marché pour le lot N°1, le lot N° 2, à savoir :

- le lot N° 1 " Travaux de voirie " à l'entreprise EUROVIA, Agence de Molsheim, pour un montant de 146 579,00 € H.T soit 175 308,48 € TTC, se rajoutant éventuellement la partie optionnelle de 37 867,25 € H.T. soit 45 289, 23 T.T.C. en fonction de la décision que prendra le conseil municipal

- le lot N° 2 "travaux d'éclairage public et réseau téléphonique" à l'entreprise CRESA à Eichhoffen pour un montant de 35 103,50 € H.T. soit 41 983,79 € TTC

VU l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 9 septembre 2013, pour l'attribution du marché pour le lot N°1, et le lot N°2

M. le Maire propose de soumettre au vote secret la réalisation de la partie optionnelle du lot n°1 Voirie – tronçon hors habitation ;

Après dépouillement cette option **est rejetée à 7 voix contre 5, et un bulletin blanc**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après avoir délibéré

AUTORISE M. le Maire à signer le marché concernant l'aménagement du Chemin du Wolfshaus et la partie haute de la Rue des Châteaux, à savoir :

- l'option de base du lot N°1 " Travaux de voirie " à l'entreprise Eurovia, Agence de Molsheim, pour un montant de 146 579,00 € H.T soit 175 308,48 € TTC,

- le lot N° 2 "travaux d'éclairage public et réseau téléphonique" à l'entreprise CRESA à Eichhoffen pour un montant de 35 103,50 € H.T. soit 41 983,79 € TTC

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives.

Adopté à l'unanimité

4 – Création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet

VU qu'un agent remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade au poste **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe**

ET après avoir entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de créer un poste permanent **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe** à compter du 15 Septembre 2013

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27/ 35^e

D'AJUSTER les crédits correspondants au budget

SUPPRIME le poste permanent **d'ATSEM** de 1^{ère} classe dont la durée hebdomadaire était de 27/35^e.

DEMANDE que le tableau des effectifs de la Commune de Heiligenstein soit modifié en conséquence

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Marche gourmande organisée par l'Association « Globe-trotters » de Barr

Suite à la marche gourmande, de nombreux marquages fluorescents, posés à la bombe, souillant arbres et pierres, ont été relevés sur les hauteurs du Moenkalb. En principe, de tels procédés sont proscrits. Monsieur le Maire propose de vérifier si notre ban est concerné et si tel était le cas, de faire un courrier au Président de l'Association.

B – Le collectif de la piste de Barr

La semaine dernière M. le Maire et M. JABLKOWSKI ont été invités à une réunion pour assister à une présentation d'un projet pour la réalisation d'un espace d'athlétisme à Barr. Un collectif s'est créé, et œuvre pour que ce projet voit le jour. M. le Maire informe les conseillers qu'il a demandé à prendre la parole dès la fin de la présentation pour, d'une part informer le collectif que le projet se situe sur le ban de Heiligenstein, et d'autre part que les initiateurs du projet ne se sont nullement préoccupés des règles d'urbanisme en vigueur dans la zone. La commune a déjà été sollicitée pour un autre projet et le conseil municipal avait donné un avis défavorable. Cette zone avait été réservée pour une zone d'activité et a déjà été amputée à deux reprises, pour le Collège de Heiligenstein et pour le Jardin des Sports. Le Conseil Municipal émet une nouvelle fois sa détermination à réserver le reste de cette zone à un futur projet de zone d'activité.

C – Intervention de Gaz de Barr

GAZ de BRR était intervenu dans la rue Ehret Wantz. Il était convenu avec M. le Maire que la tranchée serait refermée avec de l'enrobé rouge. Un Conseiller signale que la rustine a été réalisée en enrobé noir, ce qui jure avec le reste du trottoir. M. le Maire va contacter GAZ de BARR pour vérifier qu'il s'agit simplement d'un enrobé provisoire.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Maire :

Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Vendredi 20 Septembre 2013 à 20 h	Assemblée générale de l'AS.H. Foot au Club-House
Dimanche 22 Septembre 2013	Fête Paroissiale Salle polyvalente
Vendredi 27 Septembre 2013 à 20 h	Assemblée générale de l'Association Théâtrale « D'TRAJMETZLE Salle polyvalente
Vendredi 4 Octobre 2013	Rallye France Alsace (Départ BERNARDSWILLER 9 h 18 et 14 h 40)

2 – Rallye France-Alsace

Lors du déroulement des épreuves du rallye France-Alsace, le stationnement sera interdit sur la RD 35 sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération, celle-ci devant servir d'axe de secours. D'autres rues sont réglementées pour le stationnement et la circulation. Un arrêté a été pris, et est affiché sur le panneau d'affichage principal du village et consultable sur le site de la Commune. Merci d'en prendre connaissance.

3 – Objets trouvés

Un grand nombre d'objets perdus ont été déposés au secrétariat de la Mairie, et ne sont jamais réclamés, entre autres :

- Une clé de voiture Citroën
- Une doudou retrouvée au terrain de foot
- Des paires de lunettes
- 2 clés



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Septembre 2013

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
 - Monsieur l'Adjoint : Jean-Jacques JABLKOWSKI,
- Les Conseillers Municipaux : - M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, - M^{me} Annie HEYWANG M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Martine NUSS, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M. l'adjoint Albert ALLMENDINGER qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Christian DOCK
- M. Philippe PELEGRI

1 – Procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juillet 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision du Maire 2013 (N°8)

• N°8 du 14/08/2013

DÉ NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 2 - (506/1.000èmes) parcelle 279/175 – 1a, Rue du Mont Sainte Odile

3 – Aménagement Chemin du Wolfshaus et partie haute de la rue des Châteaux : Attribution du marché

- **Lot N°1 : Travaux de voirie**
- **Lot n°2 : Travaux d'éclairage public et réseau tél éphonique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 2 reprises dans le cadre du marché à procédure adaptée concernant l'aménagement du Chemin du Wolfshaus et de la partie haute de la Rue des Châteaux réparti en deux lots : le lot N° 1 " travaux de voirie " avec une partie de base et une partie optionnelle pour le tronçon hors habitation et le lot N° 2 " travaux d'éclairage public et réseau téléphonique"

- le 2 septembre 2013 pour l'ouverture des plis
- le 9 septembre 2013 pour avis pour l'attribution définitive des marchés après analyse et vérification des offres par le Cabinet TOPOS (maître d'œuvre)

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable aux entreprises pour l'attribution du marché pour le lot N°1, le lot N° 2, à savoir :

- le lot N° 1 " Travaux de voirie " à l'entreprise EUROVIA, Agence de Molsheim, pour un montant de 146 579,00 € H.T soit 175 308,48 € TTC, se rajoutant éventuellement la partie optionnelle de 37 867,25 € H.T. soit 45 289, 23 T.T.C. en fonction de la décision que prendra le conseil municipal

- le lot N° 2 "travaux d'éclairage public et réseau téléphonique" à l'entreprise CRESA à Eichhoffen pour un montant de 35 103,50 € H.T. soit 41 983,79 € TTC

VU l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 9 septembre 2013, pour l'attribution du marché pour le lot N°1, et le lot N°2

M. le Maire propose de soumettre au vote secret la réalisation de la partie optionnelle du lot n°1 Voirie – tronçon hors habitation ;

Après dépouillement cette option **est rejetée à 7 voix contre 5, et un bulletin blanc**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après avoir délibéré

AUTORISE M. le Maire à signer le marché concernant l'aménagement du Chemin du Wolfshaus et la partie haute de la Rue des Châteaux, à savoir :

- l'option de base du lot N°1 " Travaux de voirie " à l'entreprise Eurovia, Agence de Molsheim, pour un montant de 146 579,00 € H.T soit 175 308,48 € TTC,

- le lot N° 2 "travaux d'éclairage public et réseau téléphonique" à l'entreprise CRESA à Eichhoffen pour un montant de 35 103,50 € H.T. soit 41 983,79 € TTC

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives.

Adopté à l'unanimité

4 – Création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet

VU qu'un agent remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade au poste **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe**

ET après avoir entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal

Délibère et

DECIDE de créer un poste permanent **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe** à compter du 15 Septembre 2013

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27/ 35^e

D'AJUSTER les crédits correspondants au budget

SUPPRIME le poste permanent **d'ATSEM** de 1^{ère} classe dont la durée hebdomadaire était de 27/35^e.

DEMANDE que le tableau des effectifs de la Commune de Heiligenstein soit modifié en conséquence

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Marche gourmande organisée par l'Association « Globe-trotters » de Barr

Suite à la marche gourmande, de nombreux marquages fluorescents, posés à la bombe, souillant arbres et pierres, ont été relevés sur les hauteurs du Moenkalb. En principe, de tels procédés sont proscrits. Monsieur le Maire propose de vérifier si notre ban est concerné et si tel était le cas, de faire un courrier au Président de l'Association.

B – Le collectif de la piste de Barr

La semaine dernière M. le Maire et M. JABLKOWSKI ont été invités à une réunion pour assister à une présentation d'un projet pour la réalisation d'un espace d'athlétisme à Barr. Un collectif s'est créé, et œuvre pour que ce projet voit le jour. M. le Maire informe les conseillers qu'il a demandé à prendre la parole dès la fin de la présentation pour, d'une part informer le collectif que le projet se situe sur le ban de Heiligenstein, et d'autre part que les initiateurs du projet ne se sont nullement préoccupés des règles d'urbanisme en vigueur dans la zone. La commune a déjà été sollicitée pour un autre projet et le conseil municipal avait donné un avis défavorable. Cette zone avait été réservée pour une zone d'activité et a déjà été amputée à deux reprises, pour le Collège de Heiligenstein et pour le Jardin des Sports. Le Conseil Municipal émet une nouvelle fois sa détermination à réserver le reste de cette zone à un futur projet de zone d'activité.

C – Intervention de Gaz de Barr

GAZ de BRR était intervenu dans la rue Ehret Wantz. Il était convenu avec M. le Maire que la tranchée serait refermée avec de l'enrobé rouge. Un Conseiller signale que la rustine a été réalisée en enrobé noir, ce qui jure avec le reste du trottoir. M. le Maire va contacter GAZ de BARR pour vérifier qu'il s'agit simplement d'un enrobé provisoire.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Maire :

The image shows a blue ink signature of Marcel Kirstetter written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE HEILIGENSTEIN' at the top and '67 (Bas-Rhin)' at the bottom, with a central emblem.

Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Vendredi 20 Septembre 2013 à 20 h	Assemblée générale de l'AS.H. Foot au Club-House
Dimanche 22 Septembre 2013	Fête Paroissiale Salle polyvalente
Vendredi 27 Septembre 2013 à 20 h	Assemblée générale de l'Association Théâtrale « D'TRAJMETZLE Salle polyvalente
Vendredi 4 Octobre 2013	Rallye France Alsace (Départ BERNARDSWILLER 9 h 18 et 14 h 40)

2 – Rallye France-Alsace

Lors du déroulement des épreuves du rallye France-Alsace, le stationnement sera interdit sur la RD 35 sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération, celle-ci devant servir d'axe de secours. D'autres rues sont réglementées pour le stationnement et la circulation. Un arrêté a été pris, et est affiché sur le panneau d'affichage principal du village et consultable sur le site de la Commune. Merci d'en prendre connaissance.

3 – Objets trouvés

Un grand nombre d'objets perdus ont été déposés au secrétariat de la Mairie, et ne sont jamais réclamés, entre autres :

- Une clé de voiture Citroën
- Une doudou retrouvée au terrain de foot
- Des paires de lunettes
- 2 clés



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Septembre 2013

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Monsieur l'Adjoint : Jean-Jacques JABLKOWSKI,
- Les Conseillers Municipaux : - M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, - M^{me} Annie HEYWANG M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Martine NUSS, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M. l'adjoint Albert ALLMENDINGER qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Christian DOCK
- M. Philippe PELEGRI

1 – Procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juillet 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision du Maire 2013 (N°8)

• N°8 du 14/08/2013

DÉ NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 2 - (506/1.000èmes) parcelle 279/175 – 1a, Rue du Mont Sainte Odile

3 – Aménagement Chemin du Wolfshaus et partie haute de la rue des Châteaux : Attribution du marché

- **Lot N°1 : Travaux de voirie**
- **Lot n°2 : Travaux d'éclairage public et réseau tél éphonique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 2 reprises dans le cadre du marché à procédure adaptée concernant l'aménagement du Chemin du Wolfshaus et de la partie haute de la Rue des Châteaux réparti en deux lots : le lot N° 1 " travaux de voirie " avec une partie de base et une partie optionnelle pour le tronçon hors habitation et le lot N° 2 " travaux d'éclairage public et réseau téléphonique"

- le 2 septembre 2013 pour l'ouverture des plis
- le 9 septembre 2013 pour avis pour l'attribution définitive des marchés après analyse et vérification des offres par le Cabinet TOPOS (maître d'œuvre)

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable aux entreprises pour l'attribution du marché pour le lot N°1, le lot N° 2, à savoir :

- le lot N° 1 " Travaux de voirie " à l'entreprise EUROVIA, Agence de Molsheim, pour un montant de 146 579,00 € H.T soit 175 308,48 € TTC, se rajoutant éventuellement la partie optionnelle de 37 867,25 € H.T. soit 45 289, 23 T.T.C. en fonction de la décision que prendra le conseil municipal

- le lot N° 2 "travaux d'éclairage public et réseau téléphonique" à l'entreprise CRESA à Eichhoffen pour un montant de 35 103,50 € H.T. soit 41 983,79 € TTC

VU l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 9 septembre 2013, pour l'attribution du marché pour le lot N°1, et le lot N°2

M. le Maire propose de soumettre au vote secret la réalisation de la partie optionnelle du lot n°1 Voirie – tronçon hors habitation ;

Après dépouillement cette option **est rejetée à 7 voix contre 5, et un bulletin blanc**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après avoir délibéré

AUTORISE M. le Maire à signer le marché concernant l'aménagement du Chemin du Wolfshaus et la partie haute de la Rue des Châteaux, à savoir :

- l'option de base du lot N°1 " Travaux de voirie " à l'entreprise Eurovia, Agence de Molsheim, pour un montant de 146 579,00 € H.T soit 175 308,48 € TTC,

- le lot N° 2 "travaux d'éclairage public et réseau téléphonique" à l'entreprise CRESA à Eichhoffen pour un montant de 35 103,50 € H.T. soit 41 983,79 € TTC

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives.

Adopté à l'unanimité

4 – Création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet

VU qu'un agent remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade au poste **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe**

ET après avoir entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal

Délibère et

DECIDE de créer un poste permanent **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe** à compter du 15 Septembre 2013

La durée hebdomadaire de service est fixée à 27/ 35^e

D'AJUSTER les crédits correspondants au budget

SUPPRIME le poste permanent **d'ATSEM** de 1^{ère} classe dont la durée hebdomadaire était de 27/35^e.

DEMANDE que le tableau des effectifs de la Commune de Heiligenstein soit modifié en conséquence

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Marche gourmande organisée par l'Association « Globe-trotters » de Barr

Suite à la marche gourmande, de nombreux marquages fluorescents, posés à la bombe, souillant arbres et pierres, ont été relevés sur les hauteurs du Moenkalb. En principe, de tels procédés sont proscrits. Monsieur le Maire propose de vérifier si notre ban est concerné et si tel était le cas, de faire un courrier au Président de l'Association.

B – Le collectif de la piste de Barr

La semaine dernière M. le Maire et M. JABLKOWSKI ont été invités à une réunion pour assister à une présentation d'un projet pour la réalisation d'un espace d'athlétisme à Barr. Un collectif s'est créé, et œuvre pour que ce projet voit le jour. M. le Maire informe les conseillers qu'il a demandé à prendre la parole dès la fin de la présentation pour, d'une part informer le collectif que le projet se situe sur le ban de Heiligenstein, et d'autre part que les initiateurs du projet ne se sont nullement préoccupés des règles d'urbanisme en vigueur dans la zone. La commune a déjà été sollicitée pour un autre projet et le conseil municipal avait donné un avis défavorable. Cette zone avait été réservée pour une zone d'activité et a déjà été amputée à deux reprises, pour le Collège de Heiligenstein et pour le Jardin des Sports. Le Conseil Municipal émet une nouvelle fois sa détermination à réserver le reste de cette zone à un futur projet de zone d'activité.

C – Intervention de Gaz de Barr

GAZ de BRR était intervenu dans la rue Ehret Wantz. Il était convenu avec M. le Maire que la tranchée serait refermée avec de l'enrobé rouge. Un Conseiller signale que la rustine a été réalisée en enrobé noir, ce qui jure avec le reste du trottoir. M. le Maire va contacter GAZ de BARR pour vérifier qu'il s'agit simplement d'un enrobé provisoire.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Maire :



Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Vendredi 20 Septembre 2013 à 20 h	Assemblée générale de l'AS.H. Foot au Club-House
Dimanche 22 Septembre 2013	Fête Paroissiale Salle polyvalente
Vendredi 27 Septembre 2013 à 20 h	Assemblée générale de l'Association Théâtrale « D'TRAJMETZLE Salle polyvalente
Vendredi 4 Octobre 2013	Rallye France Alsace (Départ BERNARDSWILLER 9 h 18 et 14 h 40)

2 – Rallye France-Alsace

Lors du déroulement des épreuves du rallye France-Alsace, le stationnement sera interdit sur la RD 35 sur l'ensemble de la traversée de l'agglomération, celle-ci devant servir d'axe de secours. D'autres rues sont réglementées pour le stationnement et la circulation. Un arrêté a été pris, et est affiché sur le panneau d'affichage principal du village et consultable sur le site de la Commune. Merci d'en prendre connaissance.

3 – Objets trouvés

Un grand nombre d'objets perdus ont été déposés au secrétariat de la Mairie, et ne sont jamais réclamés, entre autres :

- Une clé de voiture Citroën
- Une doudou retrouvée au terrain de foot
- Des paires de lunettes
- 2 clés